

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 18 mai 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 24 mai 2018 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE (arrivé à 19 h 40), Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DALL'ORSO, M. ROUX, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme DAVID, M. PONS Thomas, M. POIRET, M. BIGOU, M. COTTAREL, Mme TALET (arrivée à 19 h 45), M. KARKRI, Mme VERA. **Ont donné procurations** : M. DOUCENDE, M. VERDET, M. ROUVEIROL, M. DEFONTENAY, Mme BENARFA, M. FALLAMI, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 23 Procurations : 8 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 37 par M. Joël GUIN, Maire,

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Arrivée de M. BORIE à 19 h 40.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2018 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 05 juillet 2018.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

M. le Maire donne la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des questions inscrites dans la rubrique finances.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1- Subventions aux Associations 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2018, des subventions aux associations pour un montant total de 169 735 €.

Mme THOMAS, Mme ORTIGOSA et M. DALL'ORSO, exerçant pour chacun d'entre eux des fonctions respectives de Présidente, Vice-Présidente et Trésorier d'une association attributaire, ne prennent pas part au vote.

Proposition adoptée par 20 Pour, 5 Contre et 4 Abstentions

Arrivée de Mme TALET à 19 h 45.

A2 – Subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Combattants « Section fédérale André Maginot de Vaucluse »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans le cadre de son engagement de soutien au fonctionnement des associations, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 240 € pour l'année 2018, à l'association des Anciens Combattants « Section Fédérale André Maginot de Vaucluse » destinée à participer à l'achat de gerbes et plaques commémoratives suite aux décès de trois anciens combattants entre 2017 et 2018.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A3 – Avances sur subventions 2018 – Association « Maison Crèche la Popinette »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la convention tripartite signée entre la Caisse d'Allocations Familiales, l'association « Maison Crèche La Popinette » et la Commune, d'attribuer à l'association une avance sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant identique à celui de l'année 2017, soit 117 433,60 € dans l'attente d'une régularisation lors du versement du solde 2018 après transmission des documents définitifs et conformes, les documents réceptionnés à ce jour ne permettant pas de procéder au calcul de l'avance à hauteur de 80 % de la subvention prévisionnelle 2018.

Proposition adoptée par 30 Pour et 3 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

A4 – Fiscalité 2019 – Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, considérant les contraintes budgétaires liées notamment à la baisse importante des dotations de l'Etat depuis quelques années, l'incertitude relative aux effets de l'exonération de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement ainsi que la nécessité d'adapter, en parallèle, les équipements municipaux à l'accroissement de la population communale, le Conseil Municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, immeubles à usage d'habitation instaurée en application de la loi de finances 1992 et prévue à l'article 1383 du Code Général des Impôts, pour toute construction achevée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Proposition adoptée par 25 Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

A5 – Service Commun d'Application du Droit des Sols au Grand Avignon – Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon du 25 avril 2018 relatif à la modification de l'évaluation des charges de la Commune de Vedène suite aux changements intervenus dans la composition du Service Commun d'Application du Droit des Sols du Grand Avignon, approuve l'attribution de compensation à verser à la Commune d'un montant de 4 408 032 € pour l'exercice 2018 et prend acte qu'à compter de 2019, celle-ci s'élèvera 4 368 033 € en année pleine.

Proposition adoptée par 25 Pour et 8 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux.

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Projet de périmètres délimités des Abords des Monuments Historiques : le site de Beauport, l'Eglise paroissiale, la Porte Beffroi

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition du Préfet de Vaucluse de réduire les Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques de la Commune portant sur deux sites, l'usine de Beauport et le centre historique (Eglise Paroissiale et la Porte du Beffroi) plutôt qu'appliquer la règle stricte des 500 mètres en vigueur à ce jour, ceci afin de tenir davantage compte de la réalité du terrain en terme d'enjeux et de paysage.

Proposition adoptée par 25 Pour et 8 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

B1-2 – Révision n°1 du Plan Local d’Urbanisme – Arrêt du projet

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, qui rappelle que le PLU de la Commune approuvé en 2013 a été partiellement annulé par le Tribunal Administratif de Nîmes et que, par voie de conséquence, une partie du territoire est à ce jour régie par le Plan d’Occupation des Sols (POS), que la loi ALUR ayant supprimé les POS à compter du 27 mars 2017, une révision du PLU s’imposait, qui expose qu’il convient, par ailleurs, d’actualiser ce document en prenant en compte les lois ENL et ALUR notamment en terme de besoins fonciers issus des besoins démographiques, de rendre compatible les règles d’urbanisation du secteur dit de Carmejeanne avec l’urbanisation existante du quartier et de réviser le règlement et l’orientation d’aménagement et de programmation du site du Petit Flory pour permettre de tenir les engagements pris avec l’Etablissement Public Foncier PACA dans le cadre de la convention d’intervention foncière, le Conseil Municipal décide de tirer le bilan de la concertation afférente au PLU, d’arrêter le projet de révision n° 1 du PLU de la Commune de Vedène et de communiquer pour avis le projet de PLU conformément aux dispositions des articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l’Urbanisme.

Proposition adoptée par 21 Pour, 8 Contre et 4 Abstentions

B1-3 – Concession d’aménagement –Site Petit Flory

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, qui rappelle que la Commune à signé une convention d’intervention foncière avec l’Etablissement Public Foncier PACA (EPF PACA) en 2006 pour procéder aux acquisitions foncières sur le site du Petit Flory dans la perspective de son développement urbain, que suite à la réalisation d’une étude de faisabilité urbaine, il convient aujourd’hui de lancer la 1^{ère} tranche d’aménagement sur environ 4,2 hectares, le Conseil Municipal décide de lancer une procédure de mise en concurrence relative à la concession d’aménagement du site du Petit Flory qui prévoit que l’opérateur se charge de l’intégralité des travaux d’aménagement à réaliser conformément à la procédure de concession à risque régie par l’article L300-4 du Code de l’Urbanisme, les dispositions de l’ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et par le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016, autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Proposition adoptée par 25 Pour et 8 Contre

B1-4 – Création de la Commission consultative relative à la Concession d’aménagement - Site Petit Flory

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, qui expose que suite à la décision prise précédemment et conformément à l’article R.300-9 du Code de l’urbanisme qui prévoit que lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l’organe délibérant désigne en son sein les membres composant la commission chargée d’émettre un avis sur les propositions reçues..., le Conseil Municipal approuve la composition de la commission relative à la Concession d’Aménagement du site du Petit Flory ainsi qu’il suit :

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

Titulaires

- M. le Maire, Président
- Mme Dumont
- M. Steudtner
- M. Doucende
- Mme Talet
- M. Bigou

Suppléants

- Mme David
- M. Garcia
- Mme Labareille
- M. Roux
- Mme Fallet-Michel
- M. Pons Thomas

approuve les modalités de son fonctionnement et désigne le Maire comme la personne habilitée à engager avec les candidats, les discussions prévues par la réglementation et l'autorise à signer la concession et les tous les documents à intervenir.

Proposition adoptée par 25 Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

B2 Affaires Foncières

B2-1 – Longueur Voirie communale au 1^{er} janvier 2018

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la longueur de la Voirie Communale arrêtée au 31 décembre 2017 qui s'étend sur 79 388 mètres linéaires, indique qu'elle sera actualisée en fonction des créations, classements et déclassements du Domaine Public Communal, le dernier recensement effectué datant de l'année 2008, et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

B2-2 – Acquisition des parcelles cadastrées AE 582-584-586-587-588

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AE n° 582, 584, 586, 587 et 588 inscrites en tant qu'emplacement réservé au PLU et situées cours Maréchal Leclerc d'une superficie totale de 153 m² à inclure dans le domaine public communal au prix de un euro symbolique, autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

M. le Maire donne la parole à Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, pour l'examen de la rubrique Education/Petite Enfance.

C – Éducation/Petite Enfance

Education

C1-1 – Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires associés aux Ecoles

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, suite à la consultation effectuée auprès des familles et les avis des conseils d'écoles qui se sont prononcés unanimement pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au Règlement Intérieur des 4 accueils de loisirs périscolaires associés aux écoles maternelles et élémentaires de la Commune en intégrant à ce dernier la création d'un accueil de loisirs extrascolaire pour le mercredi toute la journée en lieu et place du mercredi après-midi (périscolaire).

Proposition adoptée par 25 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

C1-2 – Règlement de Fonctionnement de la Passerelle – Modification

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil La Passerelle applicable au 1^{er} juin 2018 afin de répondre au mieux aux demandes par la réorganisation des plannings d'accueil en fonction des places disponibles mais également de l'activité des parents, et en prévoyant par ailleurs qu'il pourra être mis fin au contrat passé avec les familles en cas d'absences prolongées et non justifiées de leur(s) enfant(s).

Proposition adoptée par 28 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire reprend la parole pour l'examen des points inscrits en sections Ressources Humaines.

D – Ressources Humaines

D1 – Modification du Tableau des Effectifs Théoriques du Personnel Communal – Création de postes à Temps Non Complet

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} juin 2018, un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (25 h), un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (28 h) dans le cadre du remplacement de 2 agents à temps complet ayant quitté la collectivité, le temps d'activité restant ayant fait l'objet d'une mesure de mutualisation entre services.

Proposition adoptée par 23 Pour, 2 Contre et 8 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

D2 – Modalités de fonctionnement du Comité Technique suite à son renouvellement Elections professionnelles du 06 décembre 2018

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et au vu des prochaines élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre prochain, le Conseil Municipal approuve la création d'un Comité Technique commun pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale (y compris ceux du Foyer Logement Résidence des Petits Ponts), le maintien de la parité entre les représentants de la Collectivité (élus) et les représentants du Personnel (agents), fixe à 4 le nombre de représentants pour chaque Collège (4 titulaires et 4 suppléants), décide que les représentants du personnel seront désignés par vote, précise qu'au 1^{er} janvier 2018, pour les 3 structures concernées, la liste électorale est composée de 68 % de femmes et 32 % d'hommes, représentation proportionnelle obligatoirement retenue lors de l'élaboration des listes par les organisations syndicales et autorise le Maire à signer tout document afférent à la mise en place du Comité Technique et à son fonctionnement.

Proposition adoptée par 25 Pour et 8 Abstentions

D3– Modalités de fonctionnement du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail suite à son renouvellement – Elections professionnelles du 06 décembre 2018

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et suite aux élections professionnelles précitées, le Conseil Municipal approuve le maintien d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Mairie et au Centre Communal d'Action Sociale (dont le Foyer Logement Résidence des Petits Ponts), la fixation du nombre de représentants du personnel à 6 (6 titulaires et 6 suppléants), le maintien du paritarisme entre le Collège des représentants du personnel et les représentants de la Collectivité, et autorise le Maire à signer tout document afférent à la mise en place du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et à son fonctionnement.

Proposition adoptée par 25 Pour et 8 Abstentions

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018_029, 2018_042, 2018_043, 2018_044, 2018_045, 2018_046, 2018_047, 2018_048, 2018_049, 2018_051, 2018_052, 2018_053, 2018_054, 2018_057, 2018_065, 2018_069, 2018_070, 2018_071, 2018_072, 2017_073.

E - Questions Diverses

En préalable aux questions et débats relatifs à cette rubrique, Mme DUMONT, 1^{er} Adjoint, déléguée aux Affaires Sociales, informe l'assemblée que 2 invitations émanant de la Résidence Autonomie des Petits Ponts ont été déposées dans leur dossier, l'une concernant la Fête des Voisins le 25 mai, l'autre relative à une journée festive le 16 juin prochain intitulée « Nos plus Belles Années ».

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

A des questions orales et écrites émanant du Groupe Vedène Autrement et Vedène Bleu Marine.

Concernant l'absence de séjour organisé par l'Ecole Municipale des Sports

- M. BORIE répond qu'en effet, en raison des contraintes budgétaires que connaît la Commune, il a été décidé de ne pas organiser de séjour extérieur cet été mais qu'un stage d'une semaine sur la Commune sera proposé sur la même période.

Concernant la fermeture de la Trésorerie de Sorgues

Le Maire précise :

- qu'il est opposé à cette fermeture, qu'il va recevoir dans les prochains jours l'intersyndicale et le Directeur Général des Finances publiques à ce sujet,
- qu'il attend cet entretien avant de se positionner quant à une action de mobilisation des élus,
- Mme PETIT ajoute qu'une pétition contre cette fermeture se trouve à disposition de chacun à l'accueil de la Mairie.

En ce qui concerne le Parc Bardi,

Le Maire

- indique qu'en son temps, il a reçu une délégation de riverains, lesquels se sont dit rassurés à l'issue de l'entretien, qu'une seule famille s'est désolidarisée ensuite de ces derniers et a formulé un recours,
- rappelle qu'il s'agit d'un parc public destiné au bien-être des vedénais et des enfants alors que cet espace aurait pu accueillir des constructions,
- assure que les berges du Canal de Vaucluse sont solides et que le Syndicat du Bassin des Sorgues a été associé au projet,
- précise que les enfants sont accompagnés de leurs parents lorsqu'ils fréquentent le parc et qu'ils sont placés sous leur responsabilité,
- qu'enfin, ce ne sera pas le seul lieu public aménagé sans clôture aux abords d'un cours ou d'un plan d'eau.

M. DALL'ORSO, Adjoint délégué au Commerce et à l'Economie, rappelle aux conseillers que la Commune organise un Marché aux Fleurs pour la Fête des Mères, dimanche 26 mai, et qu'un apéritif est offert à la population.

- A la question posé par un membre du Groupe Vedène Bleu Marine sur le devenir de l'Association des Commerçants et Artisans Vedénais (ACAV), M. DALL'ORSO répond qu'aucun membre n'a jusqu'à présent souhaité s'y investir et qu'elle se trouve donc en sommeil.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM24052018
		Document du	25052018
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 24 mai 2018			

Concernant les ralentisseurs de l'Avenue d'Eguilles,

Le Maire précise

- que les ralentisseurs de l'avenue d'Eguilles seront mis aux normes dans le cadre d'un projet d'ensemble de sécurisation,

- que les utilisateurs se doivent de respecter les limitations de vitesse et qu'à cet effet, il annonce que les contrôles de vitesse vont s'accroître sur le territoire communal.

Concernant les publications sur l'appli « Tu es de Vedène si... »

- que le sondage proposé aux administrés au sujet desdits ralentisseurs, l'a été avec son aval dans le cadre de la mission dévolue à un Directeur de Cabinet,
- que son Directeur de Cabinet a sa totale confiance,
- qu'en ce qui concerne l'organisation du Carnaval, il s'agissait de répondre aux questions posées par les parents d'élèves.

Mme DAVID, Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement annonce qu'il est programmé un nettoyage de la Colline Piécaud le samedi 9 juin prochain et invite chacun à y participer.

Le Maire clôture la séance à 22 heures.

Fait à Vedène, le 28 mai 2018

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le **30 MAI 2018**

